

REVUE DE PRESSE



22 NOVEMBRE 2016
> 05 DECEMBRE 2016



Vendredi 25 novembre 2016 / Maron

La bibliothèque, nouveau lieu de vie ?



Toutes les bonnes volontés sont attendues chaque samedi matin.

La bibliothèque a été exclue en septembre du réseau de bibliothèques intercommunal Moselle Madon. Redevenant un bâtiment communal, son devenir et sa gestion posent beaucoup de questions. Les bénévoles qui l'animent entendent lui conserver son rôle de bibliothèque avec ses rendez-vous habituels : coup de cœur-café, heure des histoires, accueil des écoles. Et aspirent à lui donner une place nouvelle : un lieu de vie, de rencontres, pour les associations et toute personne souhaitant partager son savoir-faire.

Une réunion rassemblant responsables d'associations, représentants de la mairie, bénévoles de la bibliothèque et quelques personnes intéressées, vient de se tenir pour faire avancer le projet. La CCMM a récemment confirmé son soutien en continuant à proposer ses animations et en prévoyant de financer en partie les activités à connotation culturelle. Une convention doit être élaborée à ce sujet pour déterminer les contributions respectives municipalité/CCMM.

Quelques propositions ont été émises : utilisation de l'espace pour les TAP et pour les enfants le mercredi, lieu de réunion, de jeux et d'animation pour diverses associations,

Pour beaucoup d'entre elles, l'important serait de disposer de matériel informatique pour accéder, d'abord au réseau de bibliothèques de la Filoche (médiathèque CCMM) mais surtout à des jeux et à diverses applications informatiques.

Toutes les bonnes volontés sont attendues chaque samedi matin à la bibliothèque (de 10 h à 12 h) pour apporter leurs contributions à la mise en place de ce nouvel espace.

Dimanche 27 novembre 2016 / Neuves-Maisons

Cession d'une cellule commerciale de la Filature



La création du ZAC dédié au centre-ville néodomien pourrait être une solution pour stopper une éventuelle désertification du tissu économique.

Le conseil communautaire, réuni au centre culturel Jean-l'Hôte de Neuves-Maison, a voté à l'unanimité la cession d'une cellule commerciale au laboratoire d'analyse médicale Atoutbio.

Celle-ci est située au sein du nouveau bâtiment La filature de Chaligny. Hervé Tillard, vice-président de la communauté de commune précisait que ce local comptait parmi les plus grands, que la cession a été

réalisée au prix de 297.450 € bien que les domaines avaient estimé la valeur du bien à 272.300 €. Il concluait en soulignant l'intérêt des entreprises pour les installations proposées à La Filature.

Jean-Paul Vinchelin, maire Neuves-Maison, a pris pour exemple l'installation récente à La Filature d'une banque de Neuves-Maisons, pour souligner que ce transfert avait laissé une friche commerciale en plein cœur de la commune d'autant plus gênante que ladite banque ne donne aucune nouvelle sur le devenir de cette vitrine.

Hervé Tillard a voulu préciser que la communauté de communes de Moselle et Madon veillait à ce que les installations ne viennent pas en concurrence du tissu économique existant et que dans ce cas, le déplacement avait été motivé car l'ancien bâtiment ne pouvait plus répondre aux exigences techniques de l'agence bancaire. Il a aussi rappelé que le centre-ville de Neuves-Maisons avait de nombreux atouts comme la diversité et la qualité de ses commerces.

Mercredi 30 novembre 2016 / Neuves-Maisons

Les réfugiés de Calais discrets



Le président de la communauté de communes de Moselle et Madon Filipe Pinho : « Aujourd'hui, c'est un non-sujet. On n'entend rien, on ne voit rien ». (Photo d'archives Pierre MATHIS)

Les demandeurs d'asile de Calais passent l'essentiel de leur temps dans l'ancien bâtiment Cugnot ou participent à des « chantiers partagés ». Le point avec les élus et la préfecture un mois après leur arrivée.

Ils ne demandent pas forcément à sortir. Ils vivent beaucoup dans le centre. Ils ont eu des conditions de vie très difficiles dans la jungle de Calais, ils ont envie de se poser. Ici, leurs journées sont bien remplies ». Directrice du pôle « Accueil Hébergement Insertion » de l'AreliA (Association régionale pour le logement et l'insertion par l'activité), Malika Bonn répondait aux questions des journalistes invités à un point presse ce vendredi, un mois après l'arrivée de 141 réfugiés dans le département. D'après le décompte du secrétaire général de la préfecture Jean-Pierre Raffy, 57 sont hébergés dans l'ancien centre de formation de l'INRS de Chaligny, 35 mineurs à Saxon-Sion (« les autorités britanniques les ont auditionnés en début de semaine »), les autres étant répartis dans les foyers du Grand Nancy et des appartements HLM du Lunévillois. À la suite d'examens médicaux, « deux cas de tuberculose non contagieuse » ont été détectés parmi les réfugiés de Chaligny, Leur quotidien se partage entre démarches administratives pour leur demande d'asile », activités sportives, cours de français avec des bénévoles (4 heures par semaine) et « chantiers partagés ». Les réfugiés ont ainsi participé à la plantation d'arbres dans les vergers, à la construction d'un préau dans leur immeuble. Des « comités de suivi » permettent de faire le point deux fois par semaine. « Les associations font leur job », explique le maire de Neuves-Maisons Jean-Paul Vinchelin « Je leur ai fait visiter la mine. Ils ont pris des photos avec leurs portables ». « Aujourd'hui, c'est un non sujet. On n'entend rien, on ne voit rien. Les tensions sur les réseaux sociaux sont retombées comme un soufflé », ajoute le président de la communauté de communes Filipe Pinho.

S.L.

Apprendre la 3D



Des jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale de Neuves-Maisons ont participé à un atelier numérique de la Filoche (.)

Des jeunes en recherche d'emploi, accompagnés par la Mission locale Terres de Lorraine, ont participé ces dernières semaines à des séances d'atelier centrées sur les nouvelles technologies et plus particulièrement sur l'impression 3D. Ces séances se sont déroulées dans les FabLab de l'Espace Multimédia de la Filoche et du Cerfav de Vannes-le-Châtel grâce à un partenariat de la fondation Orange qui, depuis sa

création, agit pour la démocratisation du numérique en direction des personnes qui en sont exclues, en particulier les jeunes en difficulté scolaire ou sans qualification. Cette action a permis aux jeunes qui ont participé aux ateliers de s'initier à la modélisation 3D et au fonctionnement d'une imprimante 3D sur un projet bien concret qui était la réalisation de moules à gâteaux personnalisés. Au-delà de l'apprentissage de l'impression numérique, l'objectif était aussi de leur redonner confiance en soi concrétisé par la remise d'un certificat FabLab en fin d'atelier.



COMMUNES

CCMM

Jeudi 24 novembre 2016 / Pulligny

Com'com : révision des statuts

Compétences. À propos de l'intercommunalité et sur la révision des statuts de la communauté de communes de Moselle et Madon, le conseil communautaire, qui exerce dorénavant la compétence eau (en plus de l'assainissement déjà exercé), a décidé de la financer par le biais de la taxe d'aménagement. Il est donc question de demander à chaque commune d'avaliser ce choix. Ainsi sur un taux de taxe d'aménagement à 5 %, les communes en reverseront 1,5 %. Le conseil accepte la proposition de la CCMM par 7 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

Repas des aînés. Pour les bons et repas offerts aux personnes âgées : par 13 voix pour, le conseil décide de fixer à 33 € le bon des anciens. L'âge auquel le bon peut être prétendu est passé à 66 ans.

La date du repas offert aux aînés est fixée au 26 février 2017.

Jeudi 24 novembre 2016 / Xeulilly

Une dérogation pour VICAT

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire a délibéré sur les points suivants.

Installation classée. Suite à la consultation publique organisée par la préfecture, le conseil émet un avis favorable concernant une demande de dérogation par rapport aux nouvelles normes européennes imposées au groupe VICAT sur les rejets de dioxyde de soufre dans l'air. Cette demande est légitime, pour les élus, sachant la complexité de la situation. Ils encouragent VICAT à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Le conseil municipal reste disponible à tout moment pour échanger sur ce dossier.

Projet ados mutualisé. Dans le cadre de ces projets avec l'intervention des animateurs de CCMM, cette activité présente pour 2016, un déficit de 40.000 € provenant notamment de l'absence de subvention régionale et de la diminution de la subvention de la CAF, qui ne subventionne que les activités payantes et non celles gratuites, la CCMM propose de demander à chaque participant à ces chantiers jeunes, la somme de 1 € avec tarif dégressif pour les familles avec plusieurs enfants. Les élus décident à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Une route forestière, garante du renouveau de la forêt



La réception des travaux en présence des responsables ONF et d'un représentant de la société Karcher, chargée des travaux.

Une nouvelle route forestière a été créée en forêt communale de Pont-Saint-Vincent, dénommée "route d'Ollainvau" en référence à la mine de fer, située en contre bas.

La décision de sa création a été longuement étudiée par la municipalité avec le concours de l'ONF.

Le projet a été porté par J.-Pierre Dardinier, adjoint, inquiet par le sort de cette forêt qui compte 250 ha : « Une forêt qui n'est ni exploitée, ni entretenue, est une forêt qui se meurt », avance ce dernier.

La tempête de 1999, la détruisant à 70 %, en avait rendu l'accès impossible. Aucune exploitation de bois, à part ceux abattus par la tempête, n'a pu se faire depuis cette date. Une première tentative d'ouverture avait été réalisée avec la percée d'un petit sentier, permettant le débardage des bois d'affouage et celui des gros arbres tombés. La RD 59, voie allant de Pont-St-Vincent à Sexey-aux-Forges, étant limitée au tonnage de plus de 3,5 t, s'est avérée souvent interdite aux grumiers dont la charge dépassait parfois ce volume.

400 m de long

Le débardage des bois a donc dû se faire par le plateau de Sainte-Barbe, accédant au sentier ouvert.

Un nouvel accès devenait nécessaire. La route mesure 400 m de long avec une pente de 15 % ; d'où sa réalisation en enrobé, capable de résister au ruissellement des eaux provenant du plateau. Ce matériau rencontré en pleine forêt peut interpeller mais il s'agit de la création d'une nouvelle route forestière, seule solution pour redonner un avenir à la forêt.

L'opération s'est soldée par un budget d'environ 25 000 € ; reste à obtenir l'autorisation des communes de Bainville-sur-Madon, Maizières et de la société Cogesud pour le passage des camions sur leurs territoires.

L'exploitation de la forêt devrait reprendre en 2017 : un volume de 200 m³ est attendu.

Deux candidats à l'élection partielle



Cette partielle aura lieu ce dimanche.

Suite à la démission du maire, qui reste conseiller, pour en élire un nouveau, il faut que le conseil soit au complet. Une adjointe ayant démissionné pour déménagement, dimanche aura lieu une élection partielle.

C'est un nouvel épisode au feuilleton du conseil municipal de Viterne. Petit rappel : L'an dernier, la commune a en effet traversé une zone de turbulences politiques, avec une épidémie de démissions. Six au

total. Des élections partielles ont permis de remplacer ceux qui ont jeté l'éponge.

On aurait pu penser que tout était rentré dans l'ordre dans cette commune de 750 âmes. Le maire, Ismaël Tahtaci, appelait cet apaisement de ses vœux. Lors d'un conseil, en mai 2015, les premières délibérations inscrites à l'ordre du jour avaient été votées à l'unanimité. Mais, lorsqu'il s'est agi de voter l'adhésion de Viterne à une cellule intercommunale pour gérer les documents d'urbanisme, l'opposition est venue du premier adjoint considérant que « c'est une structure administrative nébuleuse et coûteuse qui manque de transparence. » Prêt à voter contre, le premier adjoint s'est finalement abstenu, suivi par l'ensemble des conseillers. Un peu plus tard, c'est au jeune conseiller Vincent Lumann, un étudiant de 19 ans, élu au deuxième tour de la partielle, de marquer son désaccord à la préemption d'un terrain afin d'en faire un lotissement pour les personnes âgées.

Il a rendu son tablier

Le jeune homme, qui était seul en lice face à la liste soutenue par le maire et son équipe, avait promis d'être le poil à gratter, s'il était élu. Il avait même déclaré : « Ceux qui sont en place ont tout fait pour me dissuader d'être candidat. Alors, si je suis élu, je serai plutôt dans l'opposition. » Il a joint les actes aux paroles.

Le scénario de l'épisode suivant a été écrit par le maire qui a donné sa démission. Il a motivé cette décision dans la lettre qu'il a envoyée au préfet, sans rendre publics les motifs qui l'ont conduit à rendre son tablier. Il n'a toutefois pas abandonné son poste de conseiller de base. Il va donc falloir procéder à l'élection d'un nouveau premier magistrat pour la commune. Mais elle ne peut être valide que si le conseil est au complet, soit 15 élus pour une commune de moins de 1000 habitants. Or une élue, Anais Desmazières, adjointe conseillère, a déménagé dans un autre bourg. Il faut donc compléter le conseil, avant que le maire ne soit élu en son sein, le vendredi suivant le premier ou second tour.

Cette partielle aura lieu, ce dimanche. Deux candidats sont en lice. Olivier Colnet, 41 ans, qui travaille pour les services autoroutiers. Vivant en concubinage et père de trois enfants, il réside depuis 1999 à Viterne où il est très connu, puisqu'enfant il rendait visite à ses grands-parents. Il a décidé de ne pas distribuer de tract, ni de faire de porte-à-porte. Son concurrent, Jean-Marc Nuel est originaire de Neuves-Maisons. Il s'est établi à Viterne en 1980, y construisant une maison où ont grandi ses deux enfants. Il a débuté dans la vie associative, au début des années 1970, assurant des fonctions au niveau local, départemental et régional. Il a d'abord travaillé chez Usinor (actuelle SAM) avant d'achever sa vie professionnelle comme aide-soignant et formateur. A 61 ans, et à quelques mois de la retraite, disposant de temps libre et de volonté, il a décidé de présenter sa candidature, comme il l'a écrit sur son tract qu'il a distribué ce vendredi.

Didier HEMARDINQUER.

Dimanche 27 novembre 2016 / Maron

Perspectives pour un nouveau quartier aux Bosquets



Le déplacement de la salle polyvalente a été proposé.

En juin dernier, la population s'est exprimée sur le devenir de la zone des Bosquets dont le réaménagement, assorti de la création d'habitations, devrait être réalisé dans quelques années. Des suggestions ont été soumises au groupe de travail analysant actuellement le projet. Elles ont été prises en compte dans des propositions qui viennent d'être exposées au conseil municipal. La principale inquiétude portait sur d'éventuelles expropriations de terrains privés pour réaliser le projet : il aura lieu exclusivement sur terrain communal. Concernant les

nuisances éventuelles pour les habitants de la rue de Toul, il est proposé des constructions de faible hauteur. Pour créer des liens entre le nouveau quartier et le reste de la commune, notamment les berges de la Moselle, des liaisons piétonnières pourraient être étudiées. Quant à la salle polyvalente située dans ce lieu, source principale du bruit dénoncé, il est proposé son éventuel déplacement vers la mairie. La zone de jeux du site (pétanque, terrain de sports...) pourrait aussi se rapprocher du bord de la Moselle.

La place Charles-de-Gaulle, siège de beaucoup d'animations serait aussi à reconfigurer. Elle ne remplit pas actuellement pleinement sa fonction d'accueil, non seulement pour l'école mais aussi comme entrée de ville. Elle devra aussi devenir entrée sur le nouveau quartier envisagé aux Bosquets. De là, a été suggéré le déplacement d'une partie du stationnement lié aux activités de loisirs vers les berges de la Moselle. Ne devrait rester que le stationnement temporaire desservant l'école (parents et bus scolaire), ce qui aurait pour effet de redonner à la place son rôle d'espace public central, effaçant celui de voie de passage.

Lundi 28 novembre 2016 / Messein

Une employée municipale à temps complet

Lors du dernier conseil municipal, les sujets suivants ont été abordés.

35 heures : le conseil a décidé de porter la durée hebdomadaire d'une adjointe administrative de 20 h 30 à 35 heures. En poste depuis un an cette employée permettra d'améliorer l'accueil à la mairie.
Déneigement

Parmi les autres délibérations toutes approuvées à l'unanimité : le déneigement est confié à une entreprise qui n'est payée qu'à la prestation. Le sel de déneigement sera fourni par l'entreprise Windel.

Vergers sans propriétaires : un terrain de 43 ares et des anciens vergers sur les coteaux près de Neuves-Maisons, sans propriétaires connus, seront intégrés dans les biens communaux.
Convention avec l'ONF

« Nos forêts, le bois des Roches et le bois de Grève ne sont pas exploités correctement, on perd 450 € par an » a expliqué le maire, d'où une convention avec l'ONF de 2017 à 2036.

Travaux salle de l'Acquêt-d'eau : les travaux de régulation du chauffage de la salle de l'Acquêt-d'eau reviendront à 2 242 €.

Inauguration de la déchetterie : c'est d'ailleurs dans cette salle qu'aura lieu l'inauguration officielle de la nouvelle déchetterie intercommunale le 6 janvier à 11 h.

Zac des Coteaux : un acompte de 40 000 € sera versé par Solorem au titre d'une avance sur l'opération de la Zac des Coteaux. « Ce n'est pas autant qu'on aurait espéré », a regretté le maire Daniel Lagrange, le résultat final à percevoir s'élevant à 125 430 €.

Lundi 28 novembre 2016 / Viterne

Il faudra un second tour !



Les habitants sont repassés aux urnes dimanche pour élire un conseiller municipal. (Photo ER)

« Je vais faire mon devoir, mais ça me désole ! Passer aux urnes sans arrêt, ça devient lassant ». Bernard Michel, 87 ans, maire de Viterne de 1995 à 2002, est aujourd'hui le président de l'Association des anciens du village.

Comme les autres habitants, de Viterne, village de 740 habitants, l'octogénaire était convié dimanche à aller voter pour l'un des deux candidats au poste de conseiller municipal, Olivier Colnet et Jean-Marc Nuel. Une élection partielle qui fait suite à la démission du maire, Ismaël Tahtaci et à celle d'une adjointe, Anaïs Desmazières, qui a déménagé dans une autre commune.

A une voix près

Cette élection constitue un nouvel épisode dans le feuilleton mouvementé du conseil municipal puisque l'an dernier, déjà, une élection partielle avait dû être organisée afin de remplacer six démissionnaires et trois listes s'étaient affrontées. « S'il y a autant de démissions, c'est qu'il y a un problème », constate avec amertume Bernard Michel, regrettant « les divisions plombant le fonctionnement du conseil ». Des propos qui font écho à ceux de deux Viternoises, soulignant qu'elles auraient préféré « revoter pour une liste complète dans un souci de clarté ».

Après dépouillement, Jean-Marc Nuel est arrivé en tête avec 145 voix, devant Olivier Colnet, 87 voix. Compte tenu du nombre d'inscrits (581) et de la nécessité d'obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés plus 25 % des électeurs inscrits pour être élu, il a manqué une voix à Jean-Marc Nuel pour devenir conseiller municipal ! Sur les 242 votants, il y a eu 232 suffrages exprimés et 10 bulletins nuls.

Les Viternois devront donc une nouvelle fois repasser aux urnes dimanche prochain, le 4 décembre. Et après ce second tour, le conseil municipal devra se réunir vendredi 9 décembre afin d'élire le nouveau maire...

Jean-Christophe VINCENT

Lundi 28 novembre 2016 / Thélod

Plantation d'un verger conservatoire à Thélod



Plantation d'un verger conservatoire à Thélod

De nombreux villageois, armés de pelle et de râteaux, sont venus au rendez-vous à la sortie du village de Thélod, en direction de Xeuilley, pour participer à la plantation d'arbres fruitiers sur un terrain de la commune. Les arbres issus de greffons, prélevés dans les vergers du village, ont été mis en place avec des cages anti-rongeurs. Les travaux ont été conduits sous la compétence de Centre de conservation des variétés fruitières de la Meuse et d'un professionnel.

Lundi 28 novembre 2016 / Pulligny

Opération de plantation de vergers conservatoires



Une équipe à l'ouvrage.

Une dizaine de personnes, élus et employés techniques, se sont dernièrement retrouvées sur le plateau de Pulligny au lieu-dit Corvée-du-Haut-du-Mont pour finir d'aménager les opérations de plantation d'un verger conservatoire. Des demandeurs d'asile du Soudan, accueilli par la CCMM, sont venus prêter main-forte, encadrés par l'association Arelia. L'objectif est de sauvegarder les variétés fruitières locales et de créer un support d'animations et d'activités pédagogiques.

Élection d'une conseillère municipale déléguée à la culture

Lors du conseil municipal du 25 novembre, réuni sous la présidence du maire Filipe Pinho, les points suivants ont été mis à l'ordre du jour :

Élection à l'unanimité : Catherine Noël a été élue à l'unanimité conseillère municipale déléguée à la culture en remplacement de monsieur Heff.

Acquisition et cession de biens sans maître : une parcelle sera revendue à l'EPFL et une autre sera cédée à la Communauté de Communes Moselle et Madon.

Création d'emplois : un adjoint technique de 2^e classe est à temps complet permanent à depuis le 1^{er} décembre dernier. Un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^e classe sera à temps complet contractuel pour assurer le remplacement du personnel titulaire.

Convention Refuge du Mordant : une nouvelle convention pour l'année 2017 pour la gestion de la fourrière animale (montant de 500 € HT) a été signée.

Maintenance informatique : les contrats de maintenance des logiciels Acte État Civil et Delarchives (montant de 183 € HT et 15 € HT) ont été renouvelés.

Mise à disposition de personnel : la CCMM met à disposition l'un de ses salariés de droit privé du 2/11 au 15/12 2016 pour aider les services administratifs en sous-effectif depuis le 12 octobre (montant de 1006,29 € par mois)

Participation financière : la commune participe à hauteur d'un montant de 289 € pour l'achat d'un logiciel de tests pour le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) avec les communes de Villers), Maron, Sexey et Chaligny

Projet de territoire Moselle et Madon 2016-2020 : la délibération a été votée à l'unanimité.

Prêts à avoir un nouveau maire



L'élection n'a pas suscité les passions. (Photo C.G.)

Pas de bagarre, ni de suspense. Une simple formalité. L'élection d'un nouveau conseiller municipal s'est déroulée sans tension ce dimanche à Viterne. Cela a été, à quelques voix près, la copie conforme du scrutin du premier tour. Avec, tout d'abord, une forte abstention. Seulement 221 habitants se sont rendus aux urnes pour 581 inscrits. Il n'était déjà que 242 votants il y a une semaine.

Et lors du dépouillement, ce n'était pas, non plus, la foule des grands soirs. Une petite douzaine de spectateurs. Visiblement, le village s'est lassé des joutes électorales. Il faut dire que c'est la deuxième fois qu'il faut voter depuis les municipales de 2014. Le scrutin avait alors été à couteau tiré avec trois listes en présence. Ce qui est énorme pour une commune de 740 âmes et donne une idée de l'intensité des querelles de clochers qui peuvent agiter la vie quotidienne.

L'année suivante, en juin 2015, Viterne a dû revoter suite à une épidémie de démissions. Et comme la vie municipale n'est décidément pas un long fleuve tranquille, il a fallu remettre cela cette année suite à la démission du maire officiellement « pour des raisons professionnelles ». Ce dernier reste toutefois conseiller municipal. Pourquoi alors de nouvelles élections ? Car il faut un conseil au complet pour désigner son successeur. Or une autre élue a quitté le village et la mairie.

Les habitants devaient donc choisir, pour la remplacer, entre Olivier Colnet, un quadra employé dans les services autoroutiers, et Jean-Marc Nuel, un aide-soignant à la retraite. Celui-ci est arrivé largement en tête il y a une semaine. Rebelote ce dimanche où il l'emporte avec 137 voix contre 79 à son rival. « J'avais refusé de me présenter sur l'une des trois listes lors des municipales de 2014 parce que je ne voulais pas m'opposer à qui que ce soit. Cette fois, j'y suis allé car je pense intégrer une équipe de gens prêts à travailler ensemble », a réagi le vainqueur.

Reste à élire un maire. Cela se fera vendredi. Un favori ? Les adjoints et conseillers présents dimanche ont esquivé la question. Chacun avec son tempérament. Courtois et souriant pour les uns. Agressif et aux limites de la politesse pour les autres. Le seul moment de passion d'une journée électorale plutôt morne.

Christophe GOBIN



ACTUALITES ***DIVERSES***

Ma maison, mon lieu de travail



Quand on voit la taille des adultes sur la chaise, on imagine le gigantisme des choses aux yeux de l'enfant.

Dans le cadre de leurs missions, les 4 Relais Assistants Maternels "Terres de Lorraine" (Toul, Colombey, Neuves-Maisons et Tantonville) mettent en œuvre des actions pour favoriser leur professionnalisation.

L'objectif de cette action est de mutualiser les moyens, développer et conforter une dynamique partenariale des RAM et favoriser le rayonnement à l'échelle du territoire Terres de Lorraine.

Lors cette soirée qui tombait au moment de la journée nationale des assistants maternels, ce sont 54 personnes qui ont pu échanger sur ces idées générales.

A savoir :

- Permettre aux assistants maternels de l'ensemble du territoire de se rencontrer et d'échanger sur leur pratique professionnelle ;
- Contribuer à leur professionnalisation ;
- Dynamiser et promouvoir cette profession ;
- Les encourager à rompre leur isolement.

Des ateliers

Des ateliers avaient été organisés en 3 groupes comme : les produits domestiques, dangers et alternatives par Mélanie Chevalier, conseillère en santé environnementale.

Sécurité et accueil à domicile par Mme Derlon, médecin de Protection maternelle et infantile et il y avait un groupe de parole sur la difficulté d'allier vie professionnelle et vie de famille à son domicile par Sandra Lodo, éducatrice de jeunes enfants.

La soirée a pu être réalisée grâce aux différents partenaires qui ont mutualisé leurs moyens et volontés : la coordination de la petite enfance, financement Caf et CD et porté par le FD départementale Familles Rurales ; l'association Familles Rurales intercommunale Ciel sur le territoire, le CCAS de la Ville de Toul, la Com'com Moselle et Madon, l'association Familles Rurales de Ceintrey-Voinémont de la com'com du Pays du Saintois.

Plaidoyer pour une Régie publique



Le CE exceptionnel de Transdev au cours duquel les membres du CE étaient invités à se prononcer sur le PSE s'est tenu en même temps que le « Comex », le Comité exécutif de la métropole du Grand Nancy. Un calendrier « qui ne doit rien au hasard » selon le Parti communiste.

« La question du renouvellement de la ligne 1 doit être débattue sur la place publique et non au cours d'un conclave », explique l'élue communautaire PCF Annie Levi-Cyferman. « Cette grève résulte directement des choix politiques faits par la majorité

de la métropole, à savoir la suppression de 400.000 km en 2016 ». « Un retour à une régie publique vraiment au service des usagers serait bien plus adapté », estime de son côté Morand Perrin, membre de la direction de la section PC de Nancy.

Inquiétudes chez Kéolis

« L'entreprise Transdev à la recherche de rentabilité financière en profite pour procéder à une restructuration qui va bien au-delà des conséquences de la baisse du trafic », dénonce pour sa part le « Collectif nancéien pour une régie publique des transports urbains et pour leur accès gratuit », le « Collectif des usagers du suburbain de Sel-et-Vermois », « l'Association Réagir en Moselle et Madon », l'Intersyndicale de Transdev CGT, CGC, SUD et la CGT Keolis, qui s'inquiètent également « des suppressions de services sur les lignes 325 Nancy-Pompey et 625 Nancy-Dombasle », de la possible disparition de la ligne 512 en direction de Neuves-Maisons et de ses conséquences sur l'emploi chez Kéolis. « La lutte contre le chômage et la précarité devrait être une priorité, de tels choix contribueraient non seulement à préserver l'environnement... mais aussi à créer des emplois au lieu d'en détruire ».
